

Aide-mémoire pour les impôts des particuliers

Documents généralement nécessaires selon votre situation :

Les 3 premiers éléments de cette liste sont des documents généralement reçus par les étudiants de l'ÉTS.

- Relevés d'emploi: T4 | Relevé 1 (R1)
- Revenus de bourses, de retraite ou d'autres sources: T4A | Relevé 1 (R1-Case O)
- Relevés de frais de scolarité: T2202A | Relevé 8 (R8)
- Relevés de placements: T5/T3 | Relevé 3 (R3)
- Cotisation/Retrait RÉER: T4RSP et/ou Relevé 10 (feuillet provincial uniquement) | Relevé 2 (R2) et/ou Relevé 10 (feuillet provincial uniquement)
- Relevé locataire: Relevé 31 - Si vous étiez locataire en date du 31 décembre 2017, document à recevoir de votre propriétaire (facultatif)
- Reçus médicaux (lunetiers, dentistes, cliniques privées, etc.)
- Frais de transport en commun (titres mensuels): 1er janvier au 30 juin 2017 (dû à changement fédéral seulement cet intervalle de temps est approuvé)
- Reçus de dons de charité
- Gain ou perte en capital
- Revenu de location
- Tout autre feuillet, reçu, relevé bancaire justifiant des revenus, placements ou informations personnelles pertinentes.

Toutes les preuves justificatives doivent être conservées dans vos archives pour une période de 7 ans en cas de vérifications fiscales ou autres natures.

Vos documents vous seront remis en mai, à l'association étudiante.

Communiquez au préparateur d'impôt certaines informations clés : C'est votre devoir!

- Quelle est votre province de résidence en date du 31 décembre? Cette information impacte majeure sur la province d'imposition.
- Avez-vous acheté ou vendu une propriété cette année?
- Avez-vous des enfants? Reçus de frais de garde (ainsi que Relevé 24 et Relevé 30).
- Avez-vous gagné des revenus comme travailleur autonome, travaille externe à votre compte ou toutes autres sources de revenus?
- Avez-vous fait faillite en 2017?
- Votre état civil en 2016, 2017 ou 2018 a-t-il changé?
- Avez-vous des biens à l'étranger de plus de 100 000\$?
Si vous payez une pension alimentaire pour un enfant (que la pension soit

AÉÉTS

déductible ou non), vous ne pouvez pas prendre ce même enfant à votre charge. Il est important de nous le préciser.

- Avez-vous changé de compte de banque?
- Avez-vous des frais de cotisation à un ordre professionnel?
- Intérêts payés sur vos prêts étudiants?
- Avez-vous déménagé et avertis le gouvernement en ligne ou par la poste?
Avis de cotisation “fédéral et provincial” de l’an dernier (IMPORTANT). Un avis de cotisation est le document résumé que le gouvernement vous remet suite votre dernière année de production d'impôt. Le document est généralement envoyé par la poste quelques mois après avoir soumis votre dernier rapport d'impôt.
- Êtes-vous inscrit en ligne sur le site de Revenu Québec/ClicSÉCUR? (Vous devez avoir votre dernier avis de cotisation) <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/services-en-ligne/inscription-a-mon-dossier-pour-les-citoyens/>
- Êtes-vous inscrit en ligne sur le site de l'Agence du Revenu du Canada (ARC)? (Vous devez avoir votre dernier avis de cotisation) <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>
- Posez le plus de questions possibles!

L'Agence du Revenu du Canada

Numéro de téléphone : 1-800-959-7383

Adresse postale :

Agence du revenu du Canada

Centre fiscal

1050, avenue Notre Dame

Sudbury ON P3A 5C2

Revenu Québec

Numéro de téléphone : 1 800 267-6299

Adresse postale :

Direction principale des relations avec la clientèle des particuliers

Revenu Québec

C. P. 3000, succursale Place-Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1A4

**Vous devez penser Impôt pendant toute l'année de façon
à maximiser votre remboursement d'impôt ou diminuer votre solde dû!**